

**MENTION SPÉCIALE POUR LE
PRIX RÉALISATION 2004**

- SECTEUR FONCTION PUBLIQUE -

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**MODERNISATION DE LA PERCEPTION DES AMENDES
(résumé du projet)**

Au cours des dernières années, le Bureau des infractions et amendes (BIA) du ministère de la Justice a modernisé la perception des amendes, qui constitue l'essentiel de son activité.

Devenu nécessaire à la suite d'importantes pertes financières, ce projet a été mis en route sur la base d'un plan d'affaires, et avec la collaboration du ministère des Finances et du Secrétariat du Conseil du trésor.

Le BIA a entrepris de mobiliser ses employés pour atteindre les objectifs suivants : augmenter le niveau de productivité, autofinancer les activités de perception et améliorer la qualité des services aux citoyens.

Des efforts importants ont d'abord été consentis pour revaloriser la fonction de percepteur des amendes et pour la repositionner dans tout le processus de l'administration de la justice.

Le projet du BIA a nécessité une profonde mutation sur le plan de l'utilisation des technologies de l'information. Un système traitant l'ensemble des opérations de perception a été développé, puis implanté en avril 2004. Le percepteur peut maintenant travailler à partir d'un bureau électronique où l'utilisation du papier est éliminée. Les échanges entre le percepteur, les citoyens, les poursuivants et les partenaires sont réalisés dans un environnement électronique sécurisé.

Le BIA est ainsi devenu une organisation entièrement informatisée. Ses objectifs ont été facilement atteints, et même largement dépassés, dès les premiers mois d'opération. Ce succès repose sur le travail acharné de l'équipe de direction, qui a réussi à mobiliser ses employés pour qu'ensemble ils prennent le chemin de l'innovation.

PERSONNE-RESSOURCE POUR LE PROJET :

Monsieur Simon Cantin
Directeur général
Bureau des infractions et amendes
Ministère de la Justice